

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 13 juillet 2022

Date de convocation
07 juillet 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 10
Ayant donné procuration : 4
Absents excusés : 4
Absents : 2

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le TREIZE du mois de JUILLET, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. CORRADI, DOS SANTOS, FOURNIER, FREYBURGER, MATELIC, MEIGNEL, NOBILE, ROVIERO, TURCK et WILLAUME.

Membres absents ayant donné procuration : M. ABATE à M. WILLAUME
M. MUNIER à M. DOS SANTOS
M. QUEUNIEZ à M. TURCK
M. SADOCCO à M. FREYBURGER

Absents excusés : Mme ROUSSEAU, MM. BOLTZ, HEISER et MULLER.

Absents : Mme ROMILLY et M. OCTAVE.

Le Président ouvre la séance, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation des Procès-verbaux des séances du 23 mars et du 06 avril 2022

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Comité Syndical du 23 mars et du 06 avril 2022.

Délibération 2022-11 - BUDGET PRIMITIF 2022 - MODIFICATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le Budget Primitif 2022 et de supprimer les crédits d'emprunts à court terme prévus en recettes, et les crédits nécessaires au remboursement du capital de ces emprunts, prévus en dépenses.

Délibération 2022-12 - BUDGET 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - APPROBATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget 2022 (virements de crédits à l'intérieur de la Section de Fonctionnement, sans conséquences sur l'équilibre global de la Section).

**Délibération 2022-13 - CONVENTION D'APPUI OPERATIONNEL PASSÉE ENTRE
L'ANCT, LE CEREMA ET LE SYNDICAT MIXTE DES PORTES DE L'ORNE,
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DES PORTES DE L'ORNE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer une convention entre l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), le Centre d'Études et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne, définissant les modalités techniques et financières de l'accompagnement du projet d'aménagement de l'ensemble du site des Portes de l'Orne,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention.

Délibération 2022-14 - PORTES DE L'ORNE AMONT – CRÉATION DE LA ZAC

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier de création de la ZAC des Portes de l'Orne Amont »,
- DÉCIDE de créer, en conséquence, la « Zone d'Aménagement Concerté des Portes de l'Orne Amont »,
- DÉLIMITE le périmètre de la ZAC des « Portes de l'Orne Amont », portant sur une superficie d'environ 104 hectares, conformément au plan figurant dans le dossier de création annexé à la présente délibération,
- APPROUVE le programme global prévisionnel des constructions et des équipements publics, tel qu'exposé dans la présente délibération et figurant dans le dossier de création de la ZAC, à savoir la réalisation d'environ 1.900 logements, dont 10 % de logements locatifs sociaux et 25 % maximum de logements dédiés à l'accession facilitée à la propriété pour des primo-accédants,
- DÉCIDE que les constructions et aménagements réalisés au sein de la ZAC seront exonérés de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme,
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Délibération 2022-15 – OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC –
EXONERATION DE REDEVANCE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de permettre, pour une durée maximum de 15 mois, d'accorder des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre de manifestations organisées par le Syndicat Mixte ou les Communautés de Communes qui en sont membres,
- PRÉCISE que ces autorisations seront accordées exclusivement pour des terrasses ouvertes, le stationnement de food-truck, la mise en place d'étalage, les installations nécessaires à l'organisation de spectacles, etc....
- AUTORISE le Président à délivrer ces autorisations,
- Et DEMANDE au Président de rendre compte au Comité Syndical, lors de chacune de ses séances, des autorisations qui auront été accordées en vertu de cette délibération.

Délibération 2022-16 - Portes de l'Orne Aval - Renoncement à l'emprise prévue sur le territoire de la Commune de Mondelange pour la réalisation d'une liaison routière Est-Ouest.


Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renoncer au tracé de désenclavement prévu dans l'étude « HDZ » situé sur le territoire de la Ville de Mondelange, à proximité de l'ancienne aire d'accueil des gens du voyage.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que la Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 22 septembre 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h25.

Le Président,

Lionel FOURNIER

